

**Réunion publique d'ouverture de la
consultation du public
Projet éolien des Houdonnières à Moulins-
sur-Orne
12 novembre 2025 de 18h30 à 20h30**

Compte rendu

Table des matières

Participation.....	3
Ouverture de la réunion.....	4
Présentation du projet.....	4
Contributions thématiques.....	6
ENVIRONNEMENT.....	6
PAYSAGE.....	10
AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE.....	13
TECHNIQUE.....	15
PRESENTATION DU PROJET ET DE IEL LE PORTEUR DE PROJET.....	17
ADMINISTRATIF.....	19

Participation

Les 3 membres de la commission d'enquête étaient présents :

- Jean TARTIVEL, Président de la commission d'enquête
- Didier SOYER, commissaire enquêteur
- Albane ROUMIER-LECOMTE, commissaire enquêtrice

Le porteur de projet, la société IEL, était représenté par :

- Florent EPIARD
- Annaïg TREDAN
- Yannick SALAUN
- Erven FOLLEZOU
- Clément LE CORGUILLE

Le porteur de projet est accompagné par l'agence de concertation Vox Operatio représentée par :

- Damien POUBLANC
- Harmonie PERRAULT
- Marlène PIASCO

6 autres personnes étaient venues assister à la réunion publique :

- M. Le Maire, ainsi que deux adjoints
- Le correspondant local du journal Ouest France
- 2 personnes résidant dans le secteur : M. GERMAIN LACOUR (résident à Moulins-sur-Orne) et M. BUSSON (résident à Boucé).

Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 18h30 et le mot d'accueil est fait à 18h45. Les participants sont remerciés pour leur présence. Il est rappelé que la réunion se clôt à 20h30, conformément à ce qui est annoncé dans l'arrêté préfectoral.

Les 3 membres de la commission d'enquête se sont présentés.

Jean TARTIVEL, Président de la commission d'enquête a rappelé la fonction des commissaires enquêteurs, désignés par le Président du Tribunal Administratif. Les membres de la commission d'enquête sont totalement indépendants du projet et sont chargés de rédiger un rapport sur le résultat de cette consultation du public. Il précise le cadre de cette consultation : une nouvelle réglementation « Loi industrie Verte » coordonne la période de consultation et l'enquête publique, avec pour finalité d'accélérer la procédure.

Jean TARTIVEL passe la parole à Florent EPIARD de la société IEL, porteur du projet.

Présentation du projet

Florent EPIARD a présenté les membres d'IEL présents, puis rappelé que 6 ateliers thématiques étaient proposés dans cette réunion publique pour permettre d'approfondir des questions en fonction des sujets qui intéressent le public. Les thématiques proposées étaient :

- la présentation du porteur de projet et du projet des Houdonnières;
- les aspects paysagers du projet ;
- les aspects environnementaux (biodiversité) ;
- l'autoconsommation collective ;
- les aspects techniques (fonctionnement, cycle de vie de l'éolienne) ;
- les aspects administratifs de l'enquête publique.

Les participants ont été invités à circuler librement, à poser leurs questions aux équipes de la société IEL pour obtenir des informations sur le projet.

Il a également été rappelé que :

- L'enquête publique a démarré le 3 novembre 2025 et durera trois mois, jusqu'au 3 février 2026.
- Le dossier d'enquête publique est consultable en Mairie de Moulins-sur-Orne (dans sa version papier) et en ligne.
- Trois permanences sont prévues pour échanger avec les membres de la commission d'enquête : le 14 novembre 2025, le 10 décembre 2025 et le 10 janvier 2026, dans la salle de la mairie de Moulins-sur-Orne.

La réunion publique de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 janvier 2026.

Il est précisé que les 3 membres de la commission d'enquête ne seront pas nécessairement présents tous les 3 lors des permanences.

Les participants ont été informés que chaque atelier ferait l'objet d'un enregistrement vocal, afin de fournir un compte-rendu précis à la commission d'enquête.

Vers 18h50, un participant résident à Moulins-sur-Orne, M. Etienne GERMAIN LACOUR, intervient en affirmant que le tout premier projet d'implantation d'éoliennes sur le Département est celui qu'il a contesté et rappelle son désaccord de l'époque avec M. Le Maire. M. Le Maire réagit en rappelant que ce projet prévoyait qu'une éolienne aurait été sur le terrain de M. GERMAIN LACOUR, ce que conteste M. GERMAIN LACOUR.

Jean TARTIVEL interrompt l'échange et rappelle au participant que le sujet de la réunion publique est bien le projet des Houdonnières et pas d'autres projets. En tant que responsable du déroulement de la réunion publique Il rappelle à M. GERMAIN LACOUR que le sujet de la réunion porte sur le projet des Houdonnières et non sur des projets anciens.

M. GERMAIN LACOUR complète son propos en affirmant qu'il y a trop de projets dans la région, qu'un moratoire sur les projets [d'énergie renouvelable] a été déposé à l'Assemblée nationale par le Député de la circonscription. Le Président de la Région se serait également prononcé contre le développement de ces énergies, sans qu'il soit possible de voir la cohérence des décisions concernant les énergies renouvelables.

Il est ensuite proposé à M. GERMAIN LACOUR de rejoindre un atelier pour poser ses questions directement au porteur de projet sur la thématique de son choix.

Après ce temps de présentation du projet, les participants rejoignent les différents ateliers pour interroger le porteur de projet.

La réunion est close à 20h30.

NOTA BENE : Le présent compte rendu présente la trame des échanges des participants avec les porteurs du projet, sur les 6 ateliers proposés. Le document est ainsi organisé de manière thématique et non chronologique.

Il convient de préciser que les « autres aspects évoqués par le public » sont d'ordre général et non liés au projet c'est pourquoi elles ne font pas l'objet d'une réponse ou de commentaires.

Contributions thématiques

ENVIRONNEMENT

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Avez-vous une idée du nombre de chauves-souris qui peuvent être sur la zone ?	L'ordre de grandeur est de plusieurs milliers de contacts, mais une chauve-souris peut occasionner plusieurs dizaines de contacts pour une même nuit, et revenir régulièrement sur la zone. Pour être précis il faut se référer aux chiffres indiqués dans le dossier d'enquête publique.
Y a-t-il des amphibiens présents sur la zone ?	Les amphibiens ont été détectés seulement au sud de la zone, hors de l'air de l'étude immédiate.
A quoi servent les bridages ?	Le bridge chiroptérologique des éoliennes est destiné aux chauves-souris. Il permet d'éviter les risques de collisions en permettant d'arrêter les éoliennes lorsque les conditions sont réunies quand les chauves-souris sortent. Il couvre un fort pourcentage de l'activité des populations de chauves-souris qui circulent, et est généralement supérieur à 80/90%.
Comment faites-vous pour les bridages ?	Les éoliennes sont bridées d'avril à octobre quand il fait plus de 10 degrés avec une vitesse de vent à inférieure 6,5 M/s de 1h avant à 1h après le lever du soleil (toute la nuit). En effet, les chauves-souris volent surtout par vent faible, la nuit, et évitent les températures trop froides. Elles hibernent l'hiver.
Pourquoi mettre en place un bridge alors qu'on veut produire de l'électricité ?	Le bridge entraîne une perte de production estimée entre 2 % et 5 %, selon les critères choisis et les conditions météorologiques. C'est un compromis assumé pour préserver la biodiversité. Ce système est déjà en place sur le parc existant et a prouvé son efficacité, avec une mortalité très faible. Le bridge peut être assimilé à un « frein à main » : les éoliennes ne sont pas en roue-libre, elles sont positionnées en drapeau, pour limiter la prise au vent.

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Est-ce qu'il y a des risques de casse par vent fort ?	Oui, c'est pour cette raison que les éoliennes sont programmées pour être mises en sécurité lors des tempêtes. Tout est automatique. Les programmes sont intégrés directement dans la machine.
Est-ce que vous compensez les chauves-souris que vous tuez ?	Quand le bridage fonctionne (si pas de problème technique) on n'a aucun impact. On a déclaré des cas de mortalité au début de la mise en service lorsqu'il y a eu un dysfonctionnement du bridage, à la mise en service. Le dysfonctionnement a été immédiatement corrigé.
Pourquoi cet emplacement pour les éoliennes ?	Un travail a été fait pour s'éloigner au maximum des haies afin de prévenir un maximum d'enjeux sur la biodiversité. C'est la raison pour laquelle on a choisi le secteur Nord. La haie la plus proche d'une éolienne est constituée d'espèces végétales qui attirent très peu les oiseaux, et est régulièrement taillée.
Quelle est la taille des mats des nouvelles éoliennes ?	125 mètres
Comment fonctionne l'enregistreur des sons des espèces placé dans l'éolienne ?	Les données sont stockées dans les cartes SD. Les contacts sont systématiquement comptabilisés. Ainsi une chauve-souris peut être comptabilisée deux fois, quinze fois. Mais ce n'est pas tant le nombre d'individus que leur fréquence de passage sur l'année qui est déterminante. Les spécialistes des chauves-souris détermineront précisément ces périodes de passage. Il y a eu des enregistrements sur plusieurs nuits durant l'étude, au sol, mais aussi en altitude sur les éoliennes existantes.
Combien peut-il y avoir de contacts avec des chauves-souris par nuit ?	Les données sont disponibles dans le dossier d'étude d'impact. En comparaison avec d'autres sites comparables, l'ordre de grandeur peut être de plusieurs milliers de contacts.

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Quelles sont les espèces identifiées autres que les chauves-souris ?	Avant toute installation, une étude environnementale complète est réalisée sur une année, couvrant toutes les saisons. Pour les chauves-souris, les éoliennes sont équipées de détecteurs à ultra-sons permettant d'identifier les espèces présentes et leurs périodes d'activité. Ces détecteurs sont notamment utiles la nuit. Les enregistrements sont analysés par des experts, qui déterminent les espèces, leur abondance et leurs trajets. En complément, et pour les autres espèces, des écologues parcourent le site de jour, avec des détecteurs manuels, pour compléter les données et observer les comportements, à chaque moment où cela est nécessaire. Les zones de nidification, d'alimentation ou de repos sont répertoriées pour réaliser l'étude d'impact. Un an d'étude environ est nécessaire à des moments spécifiques pour identifier les oiseaux nicheurs, migrateurs, etc. Il y a également les grands mammifères : les renards, les sangliers, les cerfs etc. Sur la zone il n'y a aucun mammifère protégé ou avec une sensibilité patrimoniale. Ensuite, des suivis des populations sont mis en place, pour vérifier la mortalité et suivre l'activité : vérifier si les espèces présentes initialement le sont toujours après l'installation des éoliennes (pendant trois ans, puis la 5 ^e année, puis la 10 ^e puis la 15 ^e).
Est-ce qu'il y a des amphibiens ?	Il n'y a aucun amphibien sur la zone d'implantation. Les seuls qui ont été identifiés sont au sud de la RD, du fait de la présence d'une mare.
Est-ce que la distance de la "hauteur de garde" est différente avec ces éoliennes qui sont plus hautes ?	La hauteur de garde est de 50 mètres dans les deux cas. Cette hauteur de garde a été choisie pour plusieurs raisons : la protection des chauves-souris car la plupart des espèces volent en dessous de 50 mètres (oiseaux, chauves-souris) et la cohérence paysagère.
Est-ce que des cigognes ont été identifiées ?	Les écologues n'ont pas identifié de cigognes dans les études.
Comment expliquez-vous la	Il existe de très nombreuses études sur le sujet, à l'échelle internationale. Les éoliennes peuvent

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
mortalité des chevaux à cause des éoliennes à Échauffour ?	<p>provoquer de la mortalité de certaines espèces sauvages de faune volante. Nous sommes transparents sur ce point. Concernant les impacts sur les animaux d'élevage il y a beaucoup d'études et en l'état des connaissances scientifiques, nous n'avons pas de preuves qu'il y ait des impacts sur les animaux d'élevage. IEL exploite plusieurs parcs éoliens sur des terres d'élevage, comme en Bretagne ou en Normandie, et nous n'avons jamais rencontré de mortalité d'animaux d'élevage.</p> <p>Concernant le projet des Houdonnières, le haras le plus proche est à environ à 2km.</p>

Autres aspects évoqués par le public :

- « Vous avez choisi la zone car c'était celle qui était possible, le projet de Neoen [Projet du Val de Mont] par contre est en pleine zone d'enjeux biodiversité »
- « Il y aura une dévaluation des biens immobiliers »
- « De temps en temps on a des cigognes, je les ai vues . Elles font leur nid sur Argentan mais également dans la zone d'implantation des éoliennes ».
- « Les gens de la ville s'en foutent tant que ce n'est pas sous leur fenêtres »
- « L'Orne attire beaucoup les projets éoliens »
- « Les plaignants dans l'affaire des chevaux morts à Échauffour auraient eu gain de cause en justice¹ »

¹ [concernant ce parc la préfecture a bien pris un arrêté pour mettre le parc à l'arrêt la nuit en 2021, mais en raison du bruit causé, excessif pour les riverains. Depuis, le parc a redémarré avec un plan de bridage cf. <https://www.orne.gouv.fr/Publications/Espace-presse/Les-communiques-de-presse/Les-communiques-2021/Parc-eolien-d-Echauffour>]

PAYSAGE

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Quel photomontage correspond à quel endroit ?	La réponse a été apportée devant les panneaux. Plus de 80 photomontages ont été réalisés.
Est-ce que les mats des éoliennes d'Occagnes sont vraiment beaucoup plus hauts ? elles ne font pas 200 m ?	Ces éoliennes mesurent 165 m
[A la vue du photomontage] est-ce que ça monte pas plus haut ?	On compare l'état initial et l'extension. On réalise le photomontage avec le logiciel. On identifie des points de référence pour projeter, grâce à des points de référence dont on connaît la hauteur, comme un poteau électrique ou bien une antenne-relais. C'est réalisé par un logiciel reconnu qui permet une simulation réaliste des éoliennes dans leur environnement
La nuit je verrai les flashes rouges et blancs le jour : comment faire ?	C'est une prescription imposée par la Direction de l'aviation civile et l'Armée.
Quel impact sur le Manoir de Pommereux ?	L'important est que l'impact soit faible ou limité sur les monuments historiques, donc qu'on n'ait pas de vue qui dégrade le patrimoine historique. Nous avons fait des photomontages pour nous en assurer. Et nous avons privilégié le nord de la RD pour éviter des visibilités depuis le Manoir de Pommereux
Les éoliennes ne sont pas cachées par la haie	Effectivement, il faut prendre en compte la végétation existante lors des prises de vue. Le paysage est parsemé de bâti, végétation, etc. et cela est pris en compte dans le choix des points de vues par le paysagiste.

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
A l'entrée de Moulins, il y a une haie sur la photo	C'est effectivement impossible de prendre une photo autrement sur cet endroit, vu la longueur de la haie. Cet endroit a été choisi par le paysagiste car il s'agit d'un point de passage en direction du bourg.
Il y avait 4 éoliennes, vous en ajoutez 3, qu'est-ce qui nous dit qu'il n'y en aura pas encore d'autres, comme à Occagnes ?	Nous sommes ici pour évoquer le projet de Moulins-sur-Orne, pas celui d'Occagnes.

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet	Recommandations du public
En tant qu'ancien militaire, je sais qu'il y a des terrains d'essai dans l'Est de la France. Il n'y a aucune maison tout autour : pourquoi ne pas installer les éoliennes là-bas ou dans ces installations ?	La réglementation indique que les éoliennes doivent être installées à 500 m minimum d'une habitation. Concernant le projet de Moulins-sur-Orne, cette distance a été portée à 1000 m.	En Amérique, ils construisent les éoliennes à 3200 m des habitations et reprennent le nucléaire : il faudrait faire pareil. Les recommandations de l'académie de Médecine de 2005 parlaient de 1500 m minimum mais à l'époque les éoliennes étaient à 100 m, ce qui correspond à 10 fois la hauteur du mât. Mais si on faisait cela, il n'y aurait plus d'éoliennes en France.

Autres aspects évoqués par le public :

- « Je ne vais pas vous dire que c'est beau : je n'aime pas ça. »
- « Nos campagnes ça devient l'industrie des éoliennes : c'est catastrophique ! »
- « Des projets il y en a trop dans le coin. »
- « Pour faire un recours il faut avoir un intérêt à agir. Je suis situé au lieu-dit Cuigny à Moulins-sur-Orne, et ce sera considéré comme étant excentré par rapport au projet »
- « Le financement des éoliennes c'est à coup d'argent public car il y a un prix de rachat de l'énergie électrique : si le prix baisse, le développeur est payé au prix convenu. La différence est payée par l'argent public. Si on supprimait ce système de financement, il n'y aurait ni éoliennes, ni méthaniseurs, ni panneaux solaires »
- « Le développeur Théolia, à l'origine d'un projet de parc de 31 éoliennes à Montgaroult était une filiale d'une multinationale du pétrole. Les riverains ont déposé un recours. Mais le ministère de l'écologie a défendu le développeur, alors que ce Ministère était occupé par une socialiste, Ségolène Royal. Or les socialistes devraient être opposés aux multinationales. Le Tribunal Administratif de Nantes a donné raison aux riverains. »
- « Ce qui est intéressant c'est l'autoconsommation collective qu'il va y avoir »
- « De loin on ne voit pas la différence de hauteur entre les anciennes et les nouvelles éoliennes »
- « Il y a aussi le projet d'Ecouché-les-Vallées et celui de Monts-les-Vallées »

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
L'autoconsommation collective ne va pas compenser la dévaluation immobilière liée à l'installation du projet	Sur nos projets, nous n'avons pas noté de dévaluation immobilière suite à l'installation du projet. L'autoconsommation collective est proposée pour favoriser le circuit de l'électricité
Comment fonctionne l'autoconsommation collective : c'est un contrat qu'on passe ?	Vous avez deux contrats : l'un avec votre fournisseur habituel et l'autre avec le producteur d'électricité locale (IEL). C'est un prix fixe et limité, sans engagement pour le consommateur, qui peut décider de quitter la boucle d'autoconsommation. A la fin de l'année, on regarde la production du parc éolien, par pas de temps de quelques minutes et votre consommation, par pas de temps de quelques minutes également. En comparant les deux, on facturera la partie d'électricité qui vient du parc éolien. Le reste, ça sera votre fournisseur classique.
Comment cela se combine-t-il avec un contrat heures pleines heures creuses ? Quand est-ce que je mets ma machine à tourner ?	L'autoconsommation est très intéressante pour des personnes qui auraient un chauffage électrique, qui vont consommer le plus au même moment que le pic de production éolienne. De toute façon vous avez les deux fournisseurs.
Quel est le prix ?	Lorsqu'on obtient un tarif garanti par la CRE (Commission de régulation de l'énergie), on vend l'électricité à 70/80 euros le MW/h, puis sont ajoutées les diverses taxes sur l'électricité. A l'issue, la facture pour le particulier est d'environ 180 à 250 euros le mégawattheure en fonction des contrats. Avec l'ACC on le vendra de l'ordre de 120 euros le MWh. La différence s'explique par le fait d'avoir un grand nombre de consommateurs, qui ne resteront peut-être pas sur la durée, contrairement à l'Etat. L'ACC permettra de faire baisser la facture d'électricité des particuliers qui y souscriront.
Vous pouvez ouvrir autant qu'il y a de demande ?	Absolument. C'était une volonté et ce sera une première pour l'éolien. Nous l'avons déjà fait pour des panneaux photovoltaïques. Surtout, nous essayons d'avoir des prix stables dans le temps, dans un contexte de tensions et d'incertitudes géopolitiques.

Autres thématiques abordées :

- « Les éoliennes, les panneaux photovoltaïques et les méthaniseurs fonctionnent grâce à l'argent public. »
- « Pourquoi la communauté de communes Terres d'Argentan a-t-elle déposé un recours avec la Mairie de Moulins-sur-Orne, contre certains projets (le mât de mesure installé par le développeur éolien Neoen) ? »
- « Pourquoi le Président de Région dit-il que sans éoliennes on ferait des économies ? »
- « Pourquoi le Député a-t-il cherché à faire un moratoire sur les projets éoliens ? »

TECHNIQUE

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Comment on fait pour le démantèlement ? Lorsque vous ne serez plus là ? Toutes les garanties proposées sont « bidon ». Dans 25 ou 30 ans vous ne serez plus là pour assurer le démantèlement, ou la maintenance en cas de panne.	525 000 € sont provisionnés sur un compte de la Caisse des Dépôts. La somme est réévaluée tous les 5 ans Les éoliennes sont recyclables à 95 % Le béton est réutilisable et est concassé, de même que le cuivre, l'acier et l'aluminium.
Combien coûte un démantèlement ?	Cela dépend des parcs, des machines démantelées, et de la date à laquelle est effectuée les travaux. La provision est là pour garantir que les éoliennes pourront être démantelées à la fin de leur exploitation, quoi qu'il arrive.
Vous enlevez toutes les tonnes de béton ?	Oui, la réglementation l'impose
Qui sont les propriétaires des terrains ?	Les propriétaires des terrains sont des propriétaires privés de parcelles agricoles. Ils sont identifiés dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Les contrats prennent la forme de baux emphytéotiques.
Pourquoi vous n'achetez pas les terrains ?	Cela nécessite l'autorisation de la SAFER. Nous proposons plutôt de conclure des baux emphytéotiques pour la durée d'exploitation du parc éolien.
Est ce qu'on pourra réutiliser le raccordement existant ?	Il y aura un nouveau raccordement car la puissance raccordée au réseau passe de 8 à 18MW. Le raccordement peut être réalisé soit par piquage, en allant chercher une ligne existante, soit directement sur l'installation.

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet
Qui décide du raccordement ?	ENEDIS décide du raccordement nous espérons que le raccordement sera le plus court possible. Dans les études d'impacts, nous analysons en prenant l'hypothèse de la situation la moins favorable possible (cas du raccordement le plus long).
Les garanties ne sont pas fiables : c'est ce que dit l'intelligence artificielle. Les sommes ne sont pas à la caisse des dépôts et consignations et il n'est pas interdit de penser que la somme ne suffira pas au démantèlement.	Le montant des garanties est réévalué tous les 5 ans. Et le montant de la garantie ne prend pas en compte la vente des matériaux. En effet, la machine est recyclable à 95%. Le béton peut être concassé et réutilisé. De même pour l'acier, le cuivre ou l'aluminium.

Autres thématiques abordées par le public :

- « L'aviation militaire fait parfois du « rase-motte ». Ils ne garderont pas les éoliennes qui seront dangereuses si elles tombent en panne et ne sont plus éclairées. Leur démantèlement sera à la charge du public, ou bien du propriétaire foncier ».

PRESENTATION DU PROJET ET DE IEL LE PORTEUR DE PROJET

Interrogations du public	Réponses du porteur de projet	Recommandations du public
Pourquoi on met des éoliennes alors qu'on n'en a pas besoin ? En effet, il y a trop de production, donc on est contraint d'arrêter les éoliennes.	Il y a deux questions dans ce que vous évoquez : la variation de la production et le surnombre d'éoliennes. Sur la première question : il y a un enjeu planétaire : le changement climatique. Il faut donc produire de l'électricité autrement. Les centrales nucléaires ont également une durée de vie limitée de 30 ou 40 ans, ensuite il faut les renouveler. Et le prix de l'électricité d'origine nucléaire n'est pas moins cher que celui des énergies renouvelables. Le coût de l'électricité pour le particulier est de 180-200 euros le MWh. Le photovoltaïque (environ 110 euros le MWh) est plus cher à produire que l'éolien (70 euros /MWh).	Arrêter la production d'énergie d'origine éolienne en France car on a le nucléaire, les barrages hydrauliques qui suffisent.
On nous a dit que l'intermittence ce n'est pas que le vent mais le fait qu'il y ait trop de production par rapport au besoin, conduit à arrêter les éoliennes...	Sur la 2e question : celle de l'intermittence. On produit plus l'hiver que l'été et ce qui est intéressant que c'est là qu'on consomme le plus. Ces énergies sont variables, comme l'hydraulique.	
Pourquoi met-on des éoliennes en France alors que l'Allemagne arrête ?	C'est une obligation réglementaire qui peut avoir plusieurs sources (bridages, heures négatives...) Si l'Etat demande l'arrêt pour quelques heures des parcs éoliens, nous devons arrêter. La production (et la demande) globale d'énergie sur l'ensemble du territoire peut être connue sur le site « RTE economix ». L'objectif est de préserver le réseau électrique.	
Pourquoi les parcs éoliens sont parfois à l'arrêt ?		

Autres thématiques abordées par le public :

- « Le photovoltaïque il y en a trop aussi. »
- « En général, le coût de l'électricité pour le particulier est trop cher. Il y a trop de taxes ».
- « L'énergie hydraulique n'est pas intermittente, car on peut utiliser le surplus d'électricité pour reconstituer une réserve d'eau, avec des pompes ».
- « Il existe de nombreuses manières de produire de l'électricité de manière différente, avec des expérimentations en cours »
- « Les pêcheurs ne se sont pas non plus mobilisés contre l'éolien en mer »
- « Il y a trop de courant en Normandie et on arrête les éoliennes. C'est trop coûteux pour l'argent public. Le nucléaire est moins cher que 70-80 euros le MWh d'énergie éolienne ».

ADMINISTRATIF

Interrogations du public	Réponse apportée
Quelle est la modalité de contribution qui aura le plus de poids : en ligne sur le registre, en direct auprès des membres de la commission d'enquête ? Est-ce qu'on peut apporter un écrit lors de la permanence de la commission d'enquête ?	Toutes les contributions sont traitées de manière identique par la commission d'enquête, quelle que soit leur source.
Pourquoi la commission d'enquête peut-elle mettre un avis favorable alors que des personnes opposées se sont exprimées auprès d'elle ?	Le rôle du commissaire enquêteur n'est pas de vérifier la régularité de l'ensemble de la procédure d'autorisation. Son rôle est d'entendre les différentes parties prenantes pendant la phase de l'enquête publique : personnes publiques associées, MRAE, grand public. Son rôle est différent de celui du juge administratif. La commission d'enquête prend également de la hauteur sur les échanges, car on sait qu'en général les personnes opposées sont plus mobilisées que les personnes favorables. Le Préfet peut

passer outre l'avis de la Commission d'enquête.

Autres thématiques abordées :

- « Défendre les énergies renouvelables revient à défendre les milliardaires »
- « Les déchets nucléaires peuvent être recyclés »
- « Le Préfet est aux ordres du Gouvernement, l'enquête publique est donc inutile, car l'avis favorable ou défavorable est joué d'avance ».

Pour la commission d'enquête
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean TARTIVEL". The signature is fluid and cursive, with the name written in a larger, more prominent style than the middle part.

Jean TARTIVEL